



COMMUNAUTÉ DE LA  
RIVIERA FRANÇAISE

# RPQS RAPPORT ANNUEL 2021

---

SUR LE PRIX ET LA  
QUALITÉ DU SERVICE  
PUBLIC  
D'ÉLIMINATION  
DES DÉCHETS

---



## Rapport annuel 2021

### Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Décret n°15-1827 du 30 décembre 2015

*Communauté d'Agglomération de la Riviera Française  
Département des Alpes Maritimes (06)*

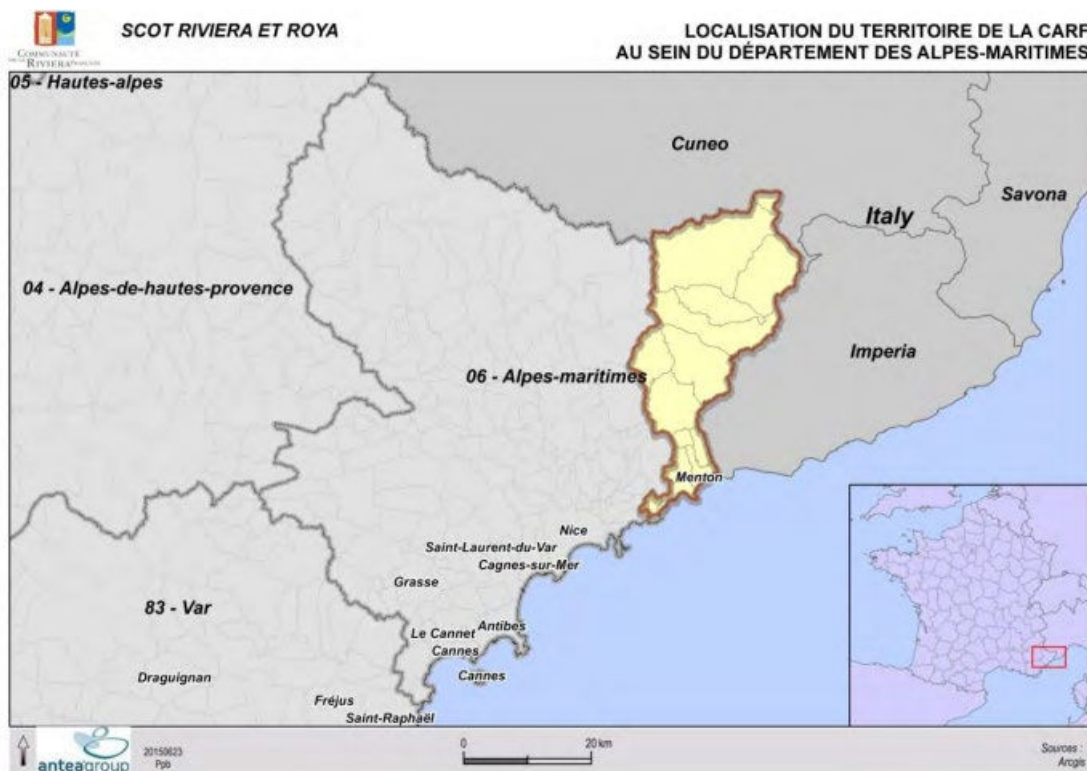
## Sommaire

<b>CHAPITRE 1 : PRESENTATION</b>	<b>3</b>
I.1. Le territoire de la Communauté de la Riviera Française	3
I.2. La compétence collecte des déchets ménagers et assimilés	5
I.3. Le quai de transit ; les déchèteries et dépôts-relais	6
I.4. La compétence traitement et la valorisation	8
<b>CHAPITRE 3 : ORGANISATION DE LA COLLECTE</b>	<b>11</b>
III.1. Modalités de collecte selon les communes et les flux	12
III.2. Equipements de pré-collecte	14
III.3. Fréquences de collecte des ordures ménagères	16
III.4. Evolution des tonnages collectés	17
<b>CHAPITRE 4 : ORGANISATION DU TRAITEMENT</b>	<b>19</b>
IV.1. Tonnages de déchets selon leur mode de traitement	20
V.1. Traitement des ordures ménagères résiduelles	21
V.2. Traitement des autres déchets	22
<b>CHAPITRE 6 : MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES</b>	<b>24</b>
VI.1. Emplois	24
VI.2. Moyens techniques	24
<b>CHAPITRE 7 : BILAN ET PERSPECTIVES</b>	<b>25</b>
VII.1. 2021, poursuite du déploiement de l'extension des consignes de tri et relance du tri du verre	25
VII.2. Dispositif lié à l'économie circulaire, les donneries	25
VII.3. Amélioration des performances de valorisation dans les déchèteries	26
VII.4. 2021-22 : 2 <sup>ème</sup> édition du programme communautaire « Objectif Zéro Déchet »	26
VII.5. 2019 : boîtes à livres	27
VII.6. Adhésion de la CARF aux éco-organismes	27
VII.7. Mise à disposition de composteurs individuels	27
VII.8. Aide financière à l'achat ou la location de broyeurs à végétaux	27
VII.9. Animations pédagogiques	28
VII.10. Perspectives - Communication grand public	28
<b>ANNEXES</b>	

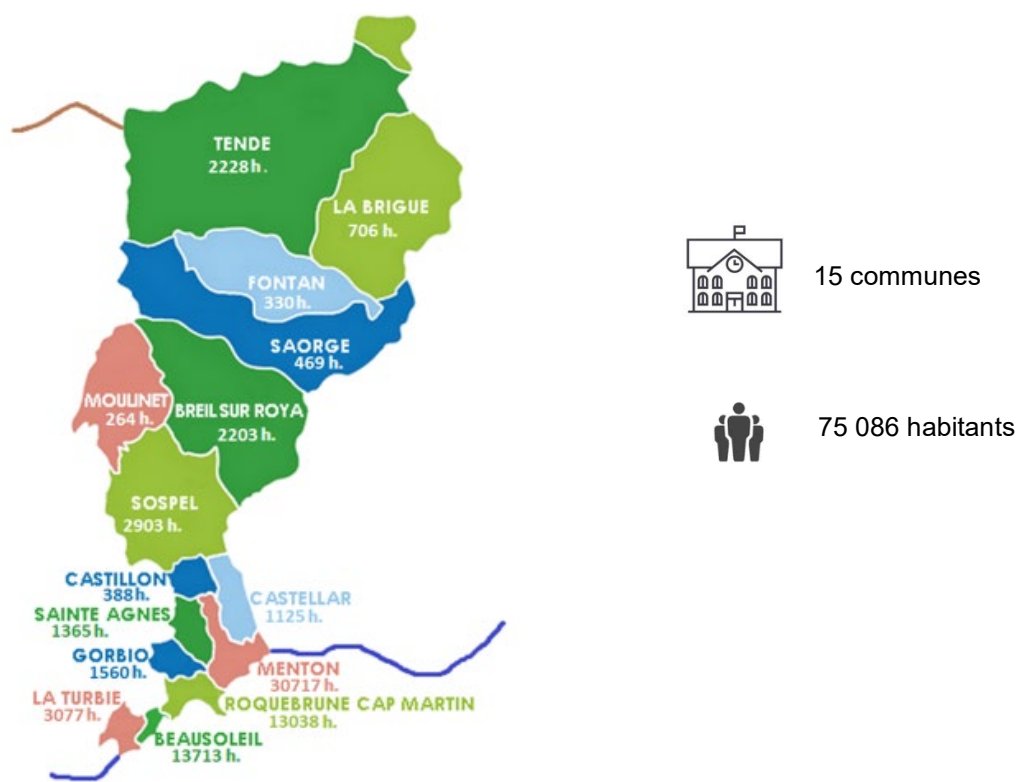
## Chapitre 1 : Présentation

### I.1. Le territoire de la Communauté de la Riviera Française

Le territoire de la Communauté de la Riviera Française se situe à l'extrême sud-est des Alpes Maritimes :



Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il comporte :



Territoire communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2021  
(Population INSEE 2018)

Les compétences exercées par la Communauté de la Riviera Française sont notamment les suivantes :

- Environnement : eau & assainissement, gestion des déchets ménagers, prévention des risques d'inondation)
- Aménagement du territoire,
- Développement économique,
- Transports,
- Politique de la Ville,
- Habitat.

Dans le cadre de sa compétence Environnement, la Communauté de la Riviera Française assure

- ✓ la **collecte des déchets ménagers** : en bacs à roulettes ou points de collecte de proximité et dans les déchèteries communautaires :



- ✓ le **traitement et la valorisation des déchets ménagers** et assimilés de ses 15 communes membres :



*Le présent rapport détaille ces 2 compétences et présente les éléments financiers correspondants.*

## I.2. La compétence collecte des déchets ménagers et assimilés

La Communauté de la Riviera Française assure les collectes des différents flux de déchets ménagers et assimilés :

- Emballages et journaux,
- Emballages en verre,
- Ordures ménagères résiduelles,
- Encombrants ménagers

Les collectes ont lieu en porte à porte ou en points de regroupement,

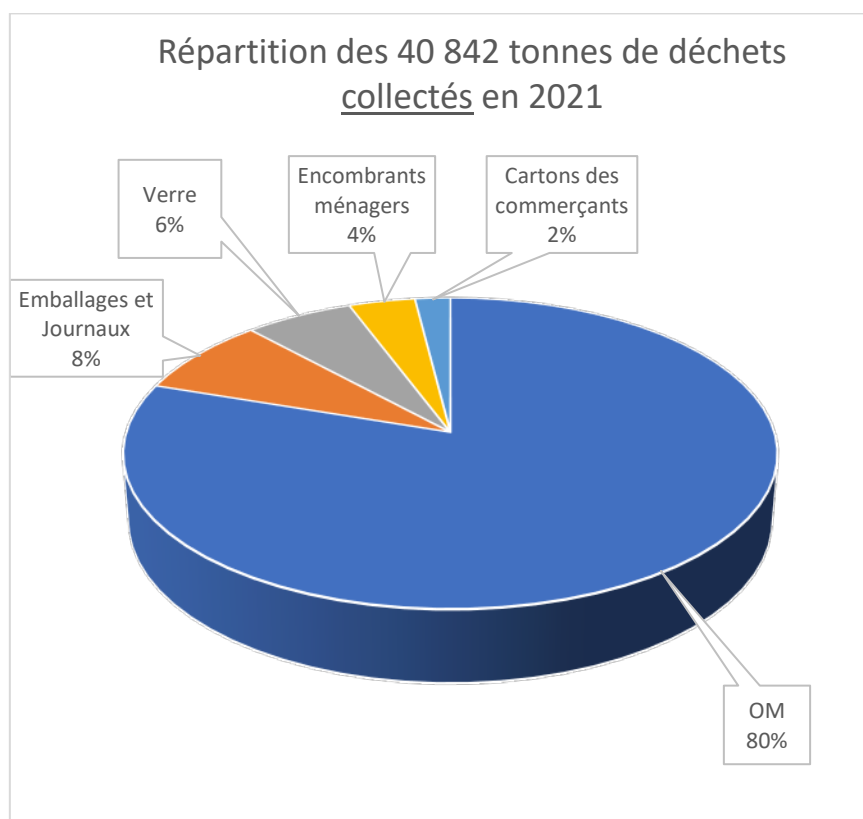
Les déchets ménagers et assimilés collectés sont ceux présentés aux jours et horaires de collecte indiqués par la Communauté de la Riviera Française.

En dehors des jours et horaires définis, les déchets sont considérés comme des dépôts sauvages. La collecte de ces derniers est assurée par la CARF depuis octobre 2017 sur signalements.



En 2021, l'ensemble des tonnages de déchets ménagers et assimilés **collectés** en porte à porte, points de regroupement ou points d'apport volontaire par la Communauté de la Riviera Française (sur l'ensemble des 15 communes ; papiers/emballages, verre et ordures ménagères) représentent **45 862 tonnes** (+3,8% par rapport à 2020).

Les tonnages de déchets collectés sont répartis comme suit :



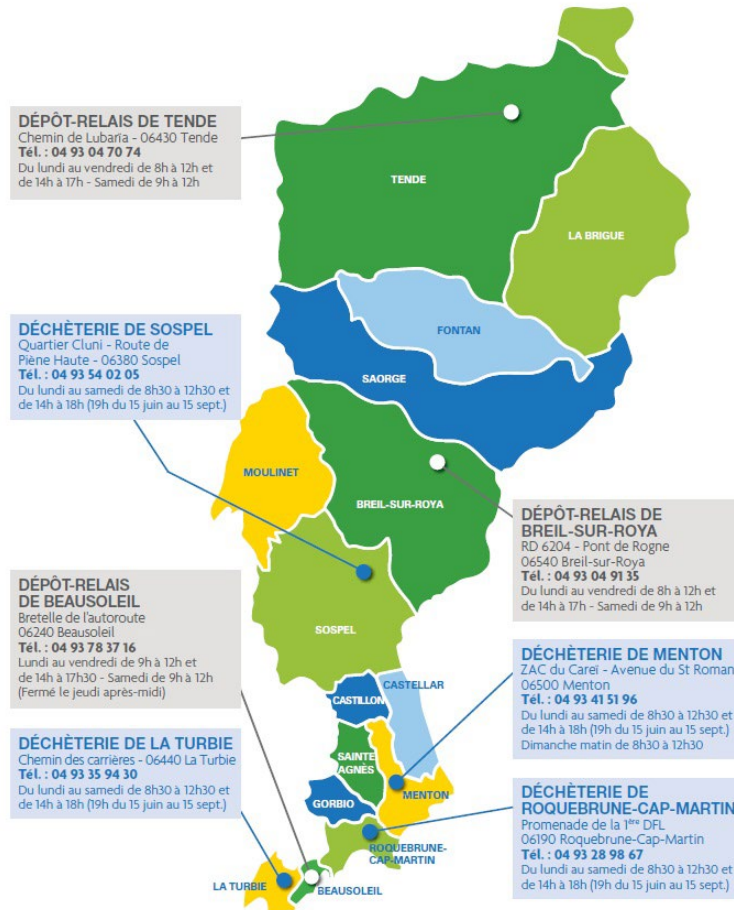
### I.3. Le quai de transit ; les déchèteries et dépôts-relais



La Communauté de la Riviera Française met à disposition de ses habitants et entreprises :

- un quai de transit (réservé aux professionnels),
- 4 déchèteries et 3 dépôts-relais gardiennés.

La carte ci-dessous présente la localisation des équipements mis à disposition du grand public :

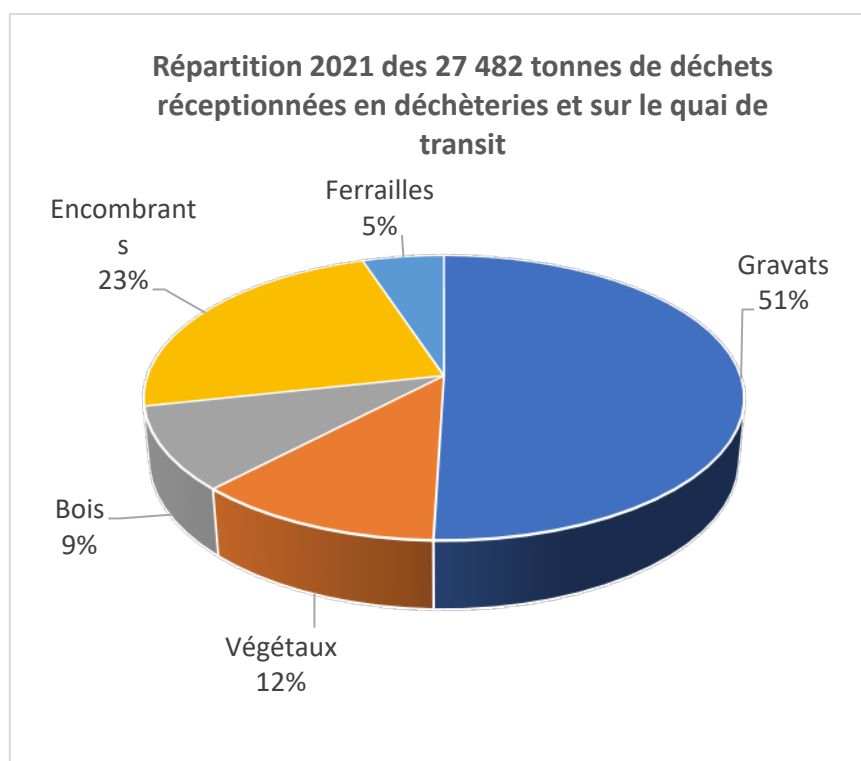


L'exploitation du quai de transit et des déchèteries est confiée à l'entreprise Suez par le biais de 2 marchés distincts.

Le titulaire du marché d'exploitation du quai de transit est l'entreprise SUEZ RV depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour une durée de 5 ans.

Le titulaire du marché d'exploitation des déchèteries communautaires est l'entreprise Suez pour une durée de 5 ans depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Sur l'ensemble de ces équipements, en 2021, **27 482 tonnes** de déchets ont été réceptionnées, ce qui représente une hausse de 12,71% par rapport à 2020. Les tonnages réceptionnés sont répartis comme suit :



***NB :*** Le tonnage d'encombrants réceptionnés en déchèteries inclut donc les tonnages d'encombrants et de dépôts sauvages collectés. Excepté pour la commune de Menton, les encombrants et dépôts sauvages collectés par la CARF sont déposés dans les déchèteries communautaires.

En 2021, sur l'ensemble des déchèteries, **81 739 entrées** ont été enregistrées (+12,28% par rapport à 2020).



#### I.4. La compétence traitement et la valorisation

En 2021, la quantité globale de déchets traités par la Communauté de la Riviera Française est de **68 971 tonnes de déchets** (+ 6,66%) **ont été traités** selon 4 modes et selon la répartition ci-dessous :



- La valorisation énergétique (centres de valorisation énergétique de Monaco, de Nice et d'Antibes),



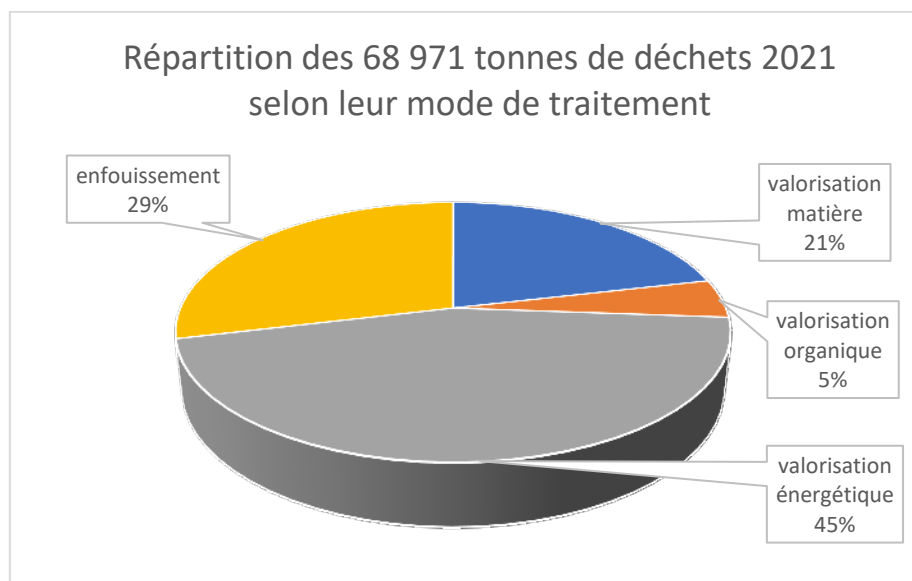
- La valorisation matière (recyclage des matières issues des collectes sélectives et des déchèteries),



- La valorisation organique (compostage des déchets végétaux),

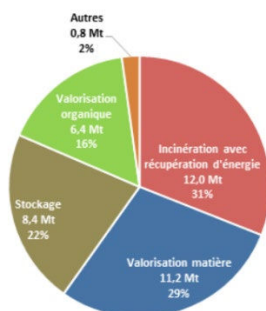


- L'enfouissement (pour une partie des OM et les gravats).

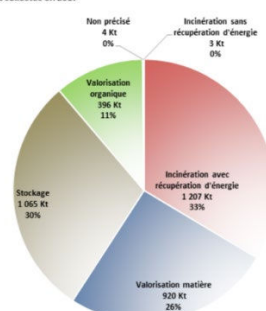


A titre de référence, la base de données de l'Ademe « SINOE » indique les répartitions selon les modalités de traitement des tonnages collectés par le service public en France et en Région PACA pour l'année 2017 (MODECOM 2017) :

Destination des déchets ménagers collectés en 2017  
**FRANCE - 38,8 Mt**



Destination des déchets ménagers collectés en 2017  
**Région PACA - 3 595 Kt**



## Chapitre 2 : Les mesures de prévention engagées

---

Les actions organisées par la Communauté de la Riviera Française visent à améliorer :

- la promotion des comportements éco-citoyens et notamment du geste de tri,
- la promotion des actions de prévention des déchets à la source (éco-achats, compostage),
- la qualité et la quantité des tonnages de collectes sélectives,
- le respect de l'environnement lors du traitement de déchets spécifiques.

Les principales actions organisées de façon récurrente sont les suivantes :

- Depuis 2009 : Systématisation des animations pédagogiques scolaires
- sensibilisation à la gestion et au tri des déchets ménagers (classes de CE2)
  - module pédagogique dédié au tri et au recyclage du verre (classes de CM2)
- Depuis 2011 : Vente de composteurs à tarifs aidés  
→ 94 composteurs vendus en 2021
- 2016 : Suite à la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri : renouvellement de la signalétique sur les contenants de tri et dans les locaux propreté
- Depuis 2019 : Substitution des couvercles operculés des bacs jaunes des résidences de moins de 10 logements par des couvercles classiques pour faciliter et encourager le geste de tri
- Depuis 2019 Programme « Objectif Zéro Déchet » :
- Edition 1 : suivi de 12 foyers sospellois
  - Edition 2 : suivi de 11 foyers turbiasque
- 2020 : Fourniture gracieuse d'une boîte à livres réalisée à partir de mobilier usagé à chaque commune

## Les actions récurrentes de prévention des déchets engagées par la CARF :

	Mesure engagée	Actions / impacts
<b>Action n°1 :</b>	Animations pédagogiques scolaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>- module destiné aux CE<sub>2</sub> sur le thème de la gestion des déchets et les gestes éco-citoyens,</li> <li>- module destiné aux CM<sub>2</sub> sur le thème du verre</li> <li>- ateliers personnalisés selon les demandes des enseignants (tous niveaux - les dernières demandes concernent le compostage)</li> <li>- animations pédagogiques dans le cadre périscolaire (création et mise à disposition d'un classeur d'activités thématiques pédagogiques)</li> <li>- interventions sur demande dans les maternelles, collèges, les lycées, l'IUT</li> </ul>	<i>Plus de 2000 élèves sensibilisés en 2021</i>
<b>Action n°2 :</b>	Programme d'animations durant l'été	40 stands durant les mois de juillet et août : <ul style="list-style-type: none"> <li>- animations sur les marchés, les plages, les zones piétonnes, etc.</li> <li>- stands dans les foires et marchés locaux.</li> </ul> <i>Environ 1500 personnes ont été rencontrées et sensibilisées en 2021.</i>
<b>Action n°3 :</b>	Participation à des événements nationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Semaine Européenne du Développement Durable (du 30 mai au 5 juin)</li> <li>- Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (21 au 29 novembre)</li> </ul>
<b>Action n°4 :</b>	Actions de prévention des déchets à la source	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vente de composteurs individuels à prix aidé</li> <li>- Développement du réseau de bornes à textiles usagés</li> <li>- Programme « objectif zéro déchet » (accompagnement de 15 foyers pendant 6 mois)</li> <li>- Fourniture gracieuse d'une boîte à livres à chaque commune</li> <li>- Aide financière à l'achat ou la location d'un broyeur à végétaux</li> </ul>
<b>Action n°5 :</b>	Mise en place de la collecte sélective lors d'événements locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Événements sportifs</li> <li>- Fêtes locales associatives ou municipales</li> </ul>
<b>Action n°6 :</b>	Développement de la fréquentation des déchèteries et dépôts-relais communautaires	Actions de communication spécifiques aux déchèteries et aux donneries : visites guidées à la demande, stands dédiés.
<b>Action n°7 :</b>	Numéro d'appel dédié	Réponse adaptée à tous les problèmes de gestion des déchets ménagers sur une ligne téléphonique dédiée (n° d'appel gratuit : 0 800 080 350) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus de 1200 appels/mois en 2021 (+30% par rapport à 2020)</li> </ul>

### Chapitre 3 : Organisation de la collecte

La Communauté de la Riviera Française assure l'ensemble des collectes de déchets ménagers et assimilés sur son territoire selon les modalités décrites dans les tableaux suivants.

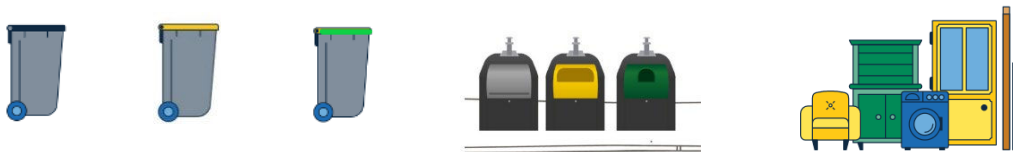
La prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés est réalisée dans le cadre de 2 marchés correspondant à 2 secteurs géographiques du territoire :

- Marché de collecte « secteur Littoral »,
- Marché de collecte « moyen et haut pays ».

Les titulaires de chacun des lots sont les suivants :

<b>Marché de collecte</b>	<b>Communes</b>	<b>Titulaire</b>
Secteur Littoral	Beausoleil, Castellar, Gorbio, Menton, Roquebrune Cap Martin, Ste Agnès et la Turbie	SEA - Véolia Propreté (depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 2019)
Secteur Moyen et Haut Pays	Breil sur Roya, La Brigue, Castillon, Fontan, Moulinet, Saorge, Sospel, Tende	SEA - Véolia Propreté (depuis le 7 juillet 2020)

Tous les flux collectés en porte à porte et points de regroupement sont assurés par le prestataire :



En 2021 a démarré le déploiement opérationnel du marché de collecte du secteur Moyen et Haut Pays attribué à la société SEA Véolia en 2020.

Pour ce marché, une variante obligatoire « performance » était demandée. Les deux candidats ont proposé une variante avec la collecte de tous les flux (journaux/emballages, verre et déchets résiduels) en apport volontaire à l'aide d'un camion-grue robotisé ; le renouvellement complet du parc de contenants est inclus dans l'offre.

L'offre de SEA – Véolia a été retenue : son déploiement a débuté en 2021.

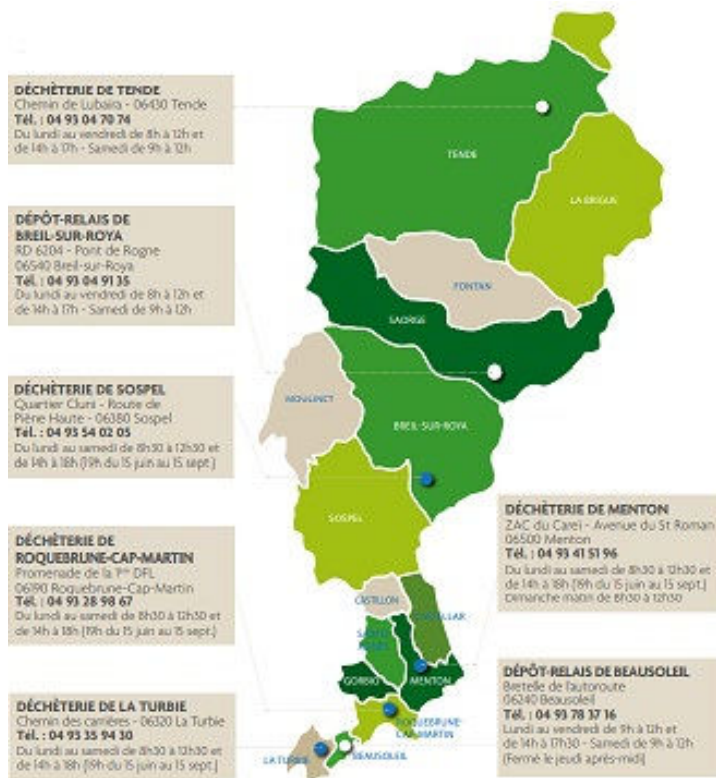
Le projet de substitution des contenants de collecte a été présenté à chaque maire qui a validé les emplacements retenus sur le territoire de sa commune.



Un camion équipé d'un système de collecte robotisé « Dule » est en service depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2021 :

Les nouveaux contenants sont des points de collecte de proximité dont l'habillage est spécifique à la CARF :





D'autre part, pour compléter les prestations de collecte auprès des usagers, la Communauté de la Riviera Française dispose d'un réseau de 4 déchèteries, 3 dépôts-relais et d'un quai de transit des déchets ménagers afin que les usagers puissent venir déposer leurs déchets qui ne peuvent pas être pris en charge par les véhicules de collecte.

L'accès à ces équipements, pour les particuliers, est possible sur tous les sites sauf sur le quai de transit qui est réservé aux professionnels.

Ces derniers peuvent se rendre dans l'ensemble des sites à l'exception de la déchèterie de Menton (qui est située à proximité immédiate du quai de transit).

### III.1. Modalités de collecte selon les communes et les flux

Depuis octobre 2009, le flux d'emballages recyclables est collecté en mélange avec le flux de journaux-magazines.

Depuis mars 2016, la Communauté de la Riviera Française applique « l'extension des consignes de tri » à tous les emballages ménagers.

La collecte des encombrants ménagers, hormis pour les communes de Moulinet, Fontan et Saorge, est assurée exclusivement sur rendez-vous pris préalablement auprès d'un numéro d'appel dédié gratuit 0800 080 350.

- Moulinet est équipé d'un dépôt-relais non gardienné,
- Les services techniques municipaux de Fontan et Saorge assurent eux-mêmes la collecte des encombrants ménagers selon une fréquence mensuelle.

Le tableau suivant présente les modalités de collecte des déchets ménagers selon les flux et les communes (les jours de collecte par commune sont présentés en annexe A) :

	Ordures ménagères	Emballages recyclables et journaux-magazines	Verre	Encombrants ménagers
<b>Beausoleil</b>	PAP et PR	PAP et PR	PR et PAV	Sur rendez-vous
<b>Breil sur Roya</b>	PR	PAV	PAV	Sur rendez-vous
<b>La Brigue</b>	PR	PAV	PAV	Sur rendez-vous
<b>Castellar</b>	PR	PAV	PAV	Sur rendez-vous
<b>Castillon</b>	PR	PAV	PAV	Sur rendez-vous
<b>Gorbio</b>	PR	PAV	PAV	Sur rendez-vous et dépôt-relais non gardienné
<b>Fontan</b>	PR	PAV	PAV	Collecte mensuelle par les services municipaux
<b>Menton</b>	PAP, PR et PAV	PAP, PR et PAV	Bacs et PAV	Sur rendez-vous
<b>Moulinet</b>	PR	PAV	PAV	Dépôt-relais non gardienné
<b>Roquebrune Cap Martin</b>	PAP, PR et PAV	PAP, PR et PAV	Bacs et PAV	Sur rendez-vous
<b>Sainte Agnès</b>	PR	PR	PAV	Sur rendez-vous
<b>Saorge</b>	PR	PAV	PAV	Collecte mensuelle par les services techniques
<b>Sospel</b>	PR et PAV	PAV	PAV	Sur rendez-vous
<b>La Turbie</b>	PR	PR	PAV	Sur rendez-vous
<b>Tende</b>	PR	PAV	PAV	Sur rendez-vous

**PAP** : bacs en porte à porte

**PAV** : point d'apport volontaire

**PR** : bacs en point de regroupement

Les communes mentionnées en bleu sont concernées par le nouveau dispositif de collecte en points de collecte de proximité systématiquement installés par 3 unités : une par flux (collecte sélective, emballages en verre et ordures ménagères)

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, la CARF assure la **collecte des dépôts sauvages** sur l'ensemble de son territoire : sont concernés les dépôts sauvages d'encombrants ménagers, hors gravats, situés sur des voies accessibles au véhicule de collecte (camion-plateau) et signalés au service Elimination et Valorisation des Déchets. La collecte intervient dans les 72h suivant la saisie par le service.

### III.2. Equipements de pré-collecte



Sur l'ensemble du territoire, les collectes sont effectuées grâce à environ **18 961 bacs à déchets et 694 colonnes** d'apport volontaire dont 34 sites enterrés (représentant 99 colonnes enterrées).



Le nombre de colonnes d'apport volontaire aériennes a fortement augmenté en raison du déploiement du nouveau dispositif de collecte sur le secteur Moyen et Haut Pays.



Depuis 2010, la Communauté de la Riviera Française équipe, sous conditions, les communes le souhaitant de sites d'apport volontaire enterrés en substitution de points de regroupement importants.

Chaque site enterré est constitué de 3 points d'apport volontaire réceptionnant les 3 flux : déchets ordinaires, emballages recyclables / journaux magazines et emballages en verre :



Menton

Les communes équipées sont les suivantes : Beausoleil, Menton, Roquebrune Cap Martin, Sainte Agnès, La Turbie et Sospel.

### Collecte des textiles usagés



Dans le cadre d'actions de réduction des déchets à la source, depuis 2011, la Communauté de la Riviera Française est adhérente à l'éco-organisme EcoTLC et installe des bornes à textiles usagés.

En 2021, 46 bornes à textiles usagés sont en service sur 13 communes.

Le tonnage de textiles usagés collectés en 2021 dans les bornes CARF est de 201 tonnes (+12% par rapport à 2020).



*Menton Garavan*

### **Collecte des cartons bruns**

Depuis 2014, la Communauté de la Riviera Française installe des colonnes d'apport volontaire réservées aux cartons : l'orifice d'introduction a été réalisé sur mesure et constitue une large ouverture rectangulaire, les cartons mis à plat y sont ainsi réceptionnés.

Ces colonnes ont été installées dans les centres-villes de Menton, La Turbie et Sospel :



*Menton place Fornari*



*La Turbie – place Neuve*



~~III.3.~~~~III.4.~~III.5-III.3. Fréquences de collecte des ordures ménagères

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, les fréquences de collecte des ordures ménagères sont les suivantes :

	Secteur	Fréquence (à l'année ou hiver / été)
<b>Beausoleil Nord de la Moyenne Corniche</b>	Littoral	C4
<b>Beausoleil Sud de la Moyenne Corniche</b>		C7
<b>Castellar</b>	Littoral	C2 / C3
<b>Castillon</b>	Moyen et Haut Pays	C2 / C3
<b>Gorbio</b>	Littoral	C4
<b>Menton : bord de mer, avenues Verdun, Boyer, rues Partouneaux et St Michel</b>	Littoral	C7
<b>Menton Careï</b>		C7
<b>Menton centre ville</b>		C6/C7
<b>Menton Autres secteurs</b>		C4
<b>Moulinet</b>	Moyen et Haut Pays	C1 / C2
<b>Roquebrune Cap Martin bord de mer</b>	Littoral	C7
<b>Roquebrune Cap Martin Carnolès, St Roman, Vieux Village</b>		C6 / C7
<b>Roquebrune Cap Martin Autres secteurs</b>		C4
<b>Sainte Agnès</b>	Littoral	C3 / C4
<b>Sospel : Centre ville et Pont de la Vasta</b>	Moyen et Haut Pays	C4 / C6
<b>Sospel : autres quartiers</b>		C1 à C4
<b>La Turbie</b>	Littoral	C4
<b>Breil sur Roya : centre ville et périphérie directe</b>	Moyen et Haut Pays	C3/C4
<b>Breil sur Roya : autres secteurs</b>		C1/C2 à C2
<b>Fontan</b>	Moyen et Haut Pays	C3/C4
<b>Fontan – Hameau de Berghe</b>		C2/C3
<b>Saorge</b>	Moyen et Haut Pays	C1 à C3/C4

<b>Tende</b>	Moyen et Haut Pays	C1/C2 à C3/C6
<b>La Brigue</b>	Moyen et Haut Pays	C1/C2 à C3/C6

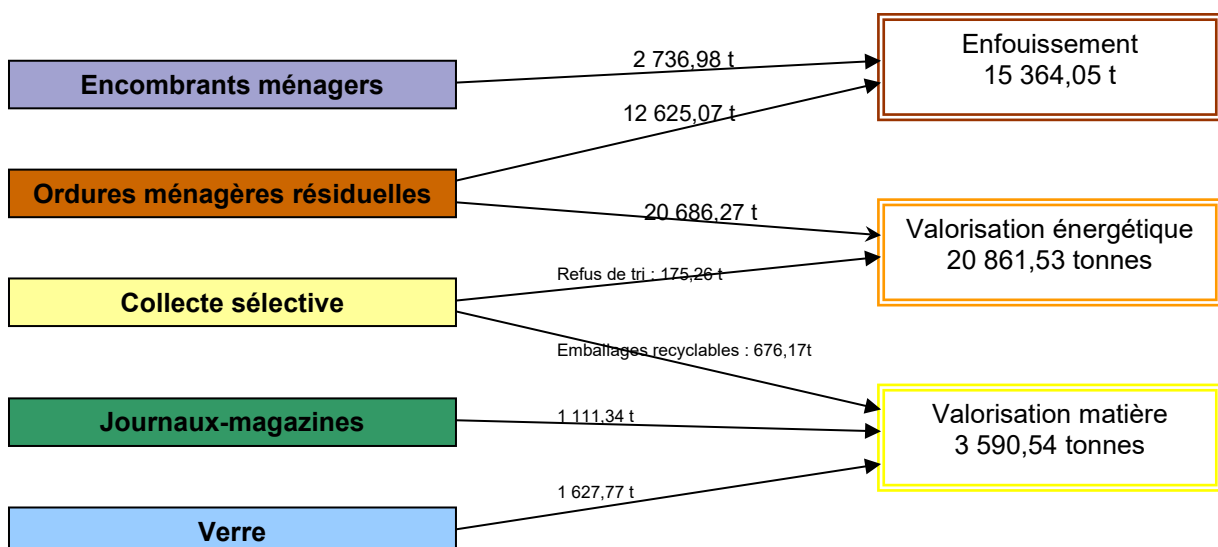
Les autres flux (verre, emballages recyclables et journaux-magazines) restent collectés en C1 pour les bacs et selon le remplissage pour les colonnes d'apport volontaire.

III.6.	III.7. Fréquence (hiver / été)	III.8. Horaire de début de collecte
III.9. Beausoleil	III.10. C7 / C7	III.11. 18h30
III.12. Castillon	III.13. C2 / C3	III.14. 19h
III.15. Gorbio	III.16. C5 / C5	III.17. 19h
III.18. Menton Sud voie ferrée	III.19. C5 / C5 III.20. (centre ville C6 / C6)	III.21. 4h
III.22. Menton Nord voie ferrée	III.23. C5 / C5	III.24. 19h
III.25. Moulinet	III.26. C1 / C2	III.27. 17h
III.28. Peille	III.29. C2 / C3 III.30. (extension C1 / C1)	III.31. 19h III.32. (extension 19h)
III.33. Roquebrune III.34. Cap Martin	III.35. C6 / C7 III.36. (grandes artères C7 / C7)	III.37. 5h
III.38. Sainte Agnès	III.39. C3 / C4	III.40. 19h
III.41. Sospel	III.42. C4 / C6	III.43. 17h
III.44. La Turbie	III.45. C6 / C7	III.46. 19h

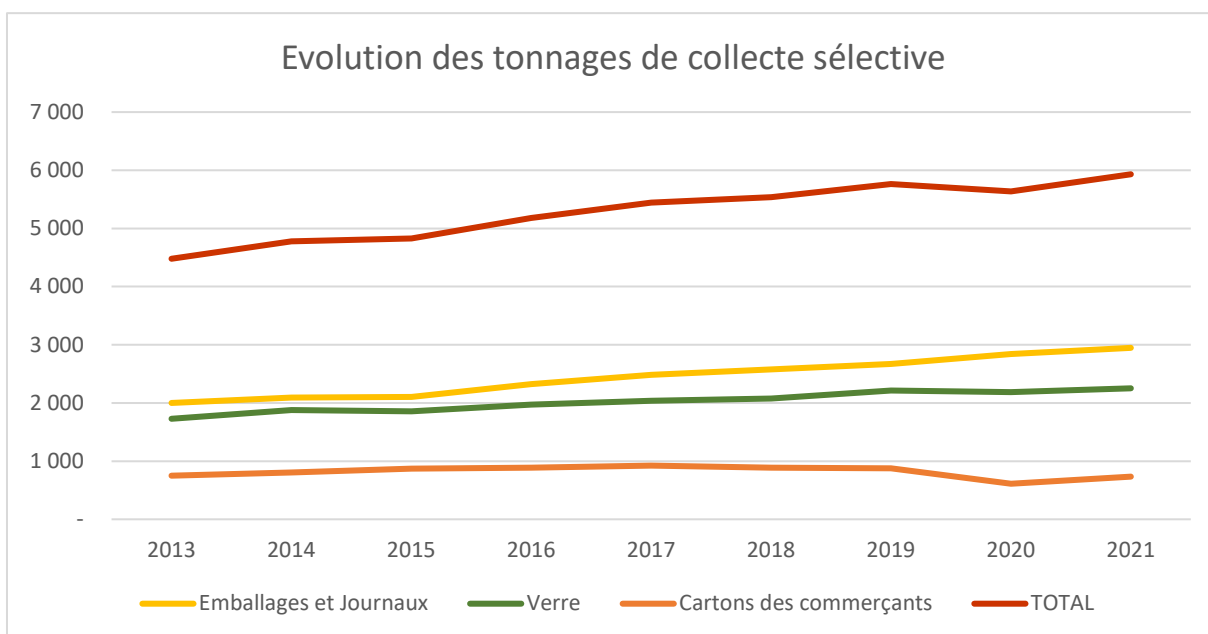
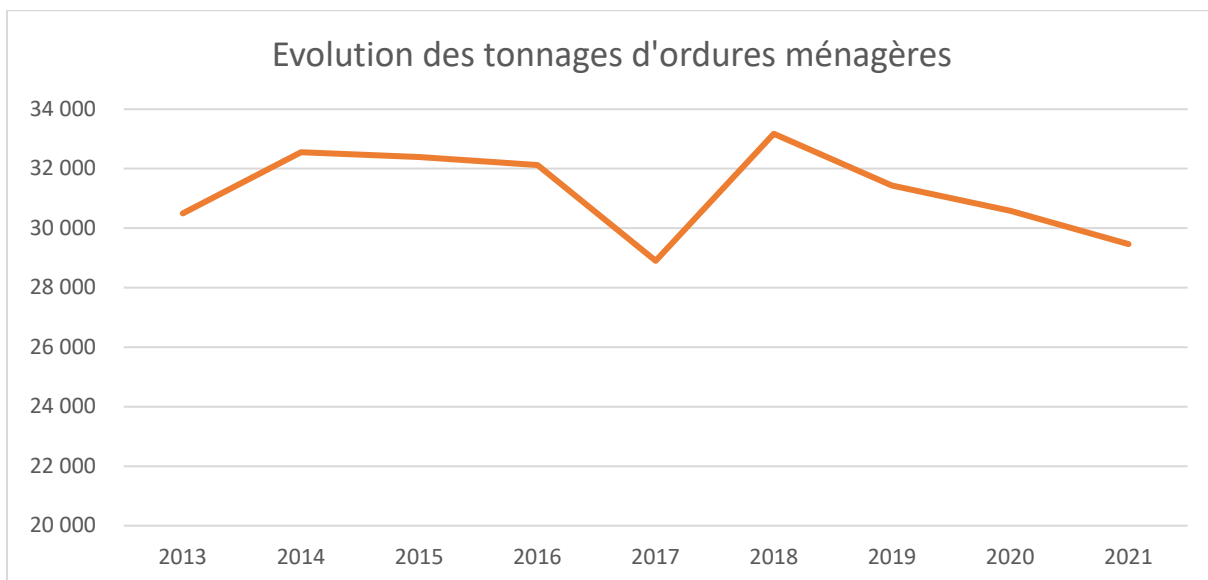
III.47. \_\_\_\_\_

**III.48-III.4. Evolution des tonnages collectés**

**Tonnages collectés et traités en 2007**



Les graphes ci-dessous présentent l'évolution des tonnages collectés sur les 7 dernières années (intégration des 5 communes de la vallée de la Roya en 2014) :



## Chapitre 4 : Organisation du traitement

---

Le traitement de l'ensemble des déchets collectés et de ceux réceptionnés sur le quai de transit, les déchèteries et dépôts-relais est assuré dans le cadre d'un marché de 7 lots, chaque lot correspondant à un type de déchets.

Le tableau suivant précise les flux correspondants à chaque lot du marché de traitement, les titulaires respectifs, ainsi que les dates de début et fin :

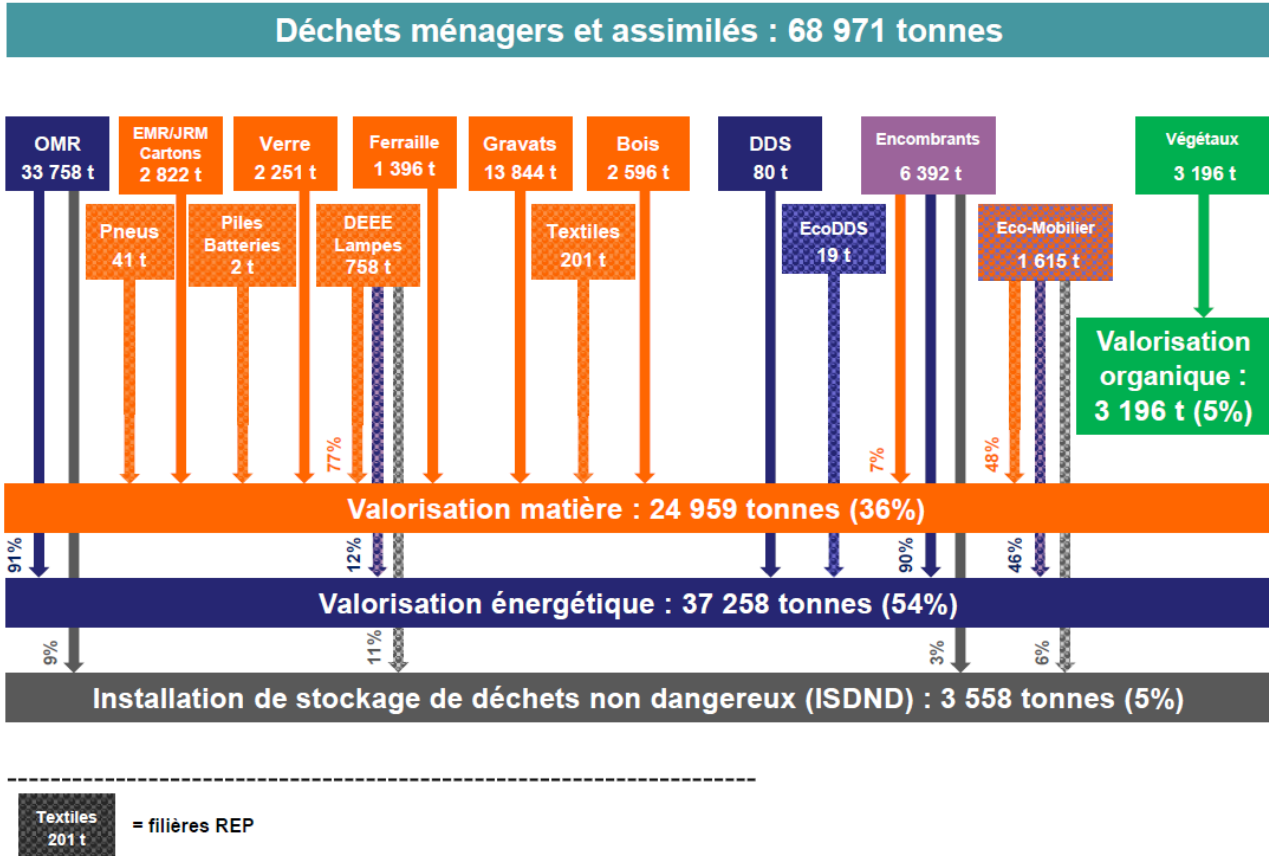
Lot n°	Flux à traiter	Titulaire
1	OM	SEA Véolia
2	Collectes sélectives (emballages, papiers et cartons)	Paprec
3	Gravats (propres et sales)	SEA Véolia
4	Encombrants ménagers	Suez
5	Déchets de bois	Suez
6	Déchets végétaux	SEA Véolia
7	Déchets diffus spéciaux	OREDUI

Ce marché a démarré le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 4 ans, son terme est le 31 décembre 2022.

**IV.1. Tonnages de déchets selon leur mode de traitement**

En 2021, la CARF a pris en charge au total 68 971 tonnes de déchets selon les modes suivants :

**Synoptique 2021 des flux de déchets de la CARF**

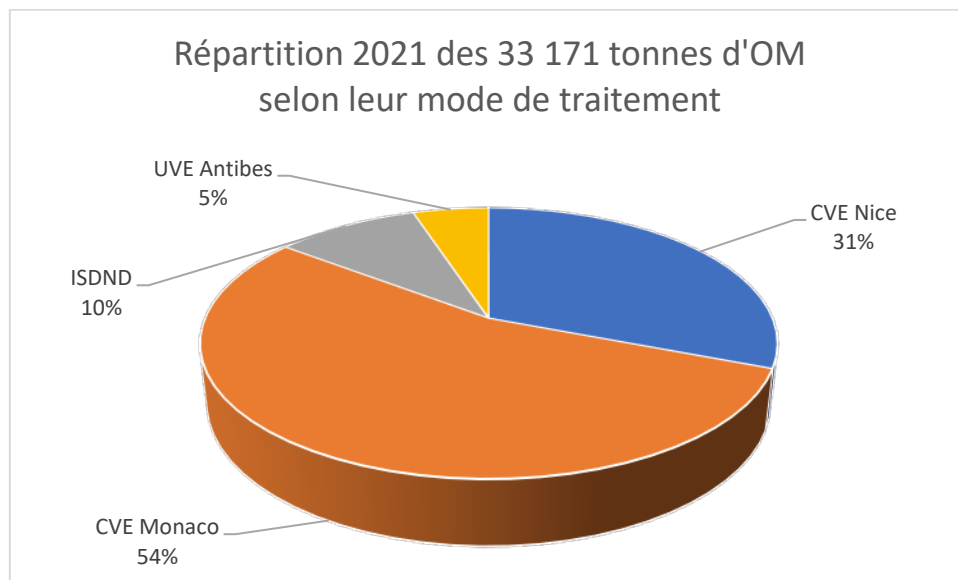


### V.1. Traitement des ordures ménagères résiduelles

En 2021, 4 sites de traitement ont réceptionné les déchets de la CARF :

- Le centre de valorisation énergétique SMA à Monaco (18 066 t),
- Le centre de valorisation énergétique Sonitherm à Nice (10 238 t),
- Les installations de stockage de déchets non dangereux du Var (Pierrefeu du Var et Bagnols en Forêt – 3 185 t)
- Le centre de valorisation énergétique d'Antibes (1 681 t).

La répartition était la suivante :



## V.2. Traitement des autres déchets

Les tonnages traités en 2021 dans le cadre des différents lots du marché de traitement détenus par la CARF sont les suivants :

titulaire	site de traitement	tonnages 2021	Pour mémoire tonnages 2020
Paprec	Cannes	3 461	3 310
Suez	Nice l'Ariane	6 392	5 625
Véolia Propreté	Nice Lingostière	13 844	11 540
Suez	Nice l'Ariane	2 596	2 410
Véolia Propreté	Carros	3 196	2 998
Oredui	Grasse	57	61
<b>TOTAL :</b>		<b>29 546</b>	<b>25 944</b>

Les ferrailles sont valorisées par Ruvalor qui reverse des recettes à la Communauté de la Riviera Française pour leur reprise : en 2021, 1 396 tonnes de ferrailles ont été valorisées (+3,1% par rapport à 2020).

La Communauté de la Riviera Française adhère à différents éco-organismes opérationnels. En 2021, ils ont pris en charge sur le territoire communautaire les tonnages suivants :

Eco-organisme	Tonnage 2021	Variation par rapport à 2020
Eco-Système (D3E) :	758 tonnes	+9,8%
Eco-Mobilier :	1 615 tonnes	+28%
Eco TLC (textiles)	201 tonnes	+ 12%
Aliapur (pneus)	41 tonnes	+17%
EcoDDS (produits toxiques)	19 tonnes	=
Corépile (piles et batteries)	2,41 tonnes	+29%
<b>TOTAL tonnages éco-organismes :</b>	<b>2 636 tonnes</b>	<b>+ 21%</b>

**Chapitre 5 : Coût et financement du service**

En 2021, les dépenses et recettes liées au service s'équilibrent de la manière suivante :

<b><u>Charges 2021</u></b>	<b>€ TTC</b>
Prestations collecte, traitement et moyens de pré-collecte	16 875 216
Exploitation des déchèteries	1 173 477
Frais de structure	67 000
Frais de personnel <b>BASE 2020</b>	675 436
Amortissements	421 465
<b>TOTAL</b>	<b>19 212 594 €</b>

<b><u>Recettes 2021</u></b>	<b>€ TTC</b>
TEOM	18 955 801
Recettes quai de transit et déchèteries	1 143 695
Recettes éco-organismes (Citéo, eco-Mobilier, EcoDDS, OCAD3E)	660 598
Reprise matériaux issus des collectes sélectives	262 069
Reventes des ferrailles issues des déchèteries et quai	61 805
Revente batteries et huiles alimentaires usagées	1 189
Vente de composteurs	1 140
Pénalités prestataires de collecte	1000
<b>TOTAL</b>	<b>21 087 297 €</b>
<b>Excédent</b>	<b>1 874 603€</b>



## **Chapitre 6 : Moyens humains et techniques**

---

### **VI.1. Emplois**

En janvier 2021, le service Environnement était constitué de 18 agents :

- 1 chef de service,
- 1 agent chargé du suivi administratif des marchés,
- 1 technicien chargé de l'exécution des marchés,
- 1 agent en charge des actions de sensibilisation,
- 2 agents en charge des actions de prévention des déchets,
- 4 conseillers en collecte sélective,
- 2 agents en charge de la lutte contre les dépôts sauvages (dont 1 en absence de longue durée)
- 1 agent en charge de l'accueil téléphonique du numéro vert,
- 9 agents détachés.

Les agents détachés se répartissent comme suit :

- 2 agents détachés auprès de l'entreprise titulaire du marché d'exploitation des déchèteries communautaires (Suez),
- 7 agents détachés auprès de Véolia Propreté pour la collecte des déchets ménagers.

### **VI.2. Moyens techniques**

Le service Environnement bénéficie du parc de véhicules légers de la Communauté de la Riviera Française à savoir :

- 1 véhicule Renault Zoé électrique,
- 3 véhicules type Clio Renault,
- 1 véhicule type Kangoo Renault,
- 2 scooters,
- 5 vélos électriques.

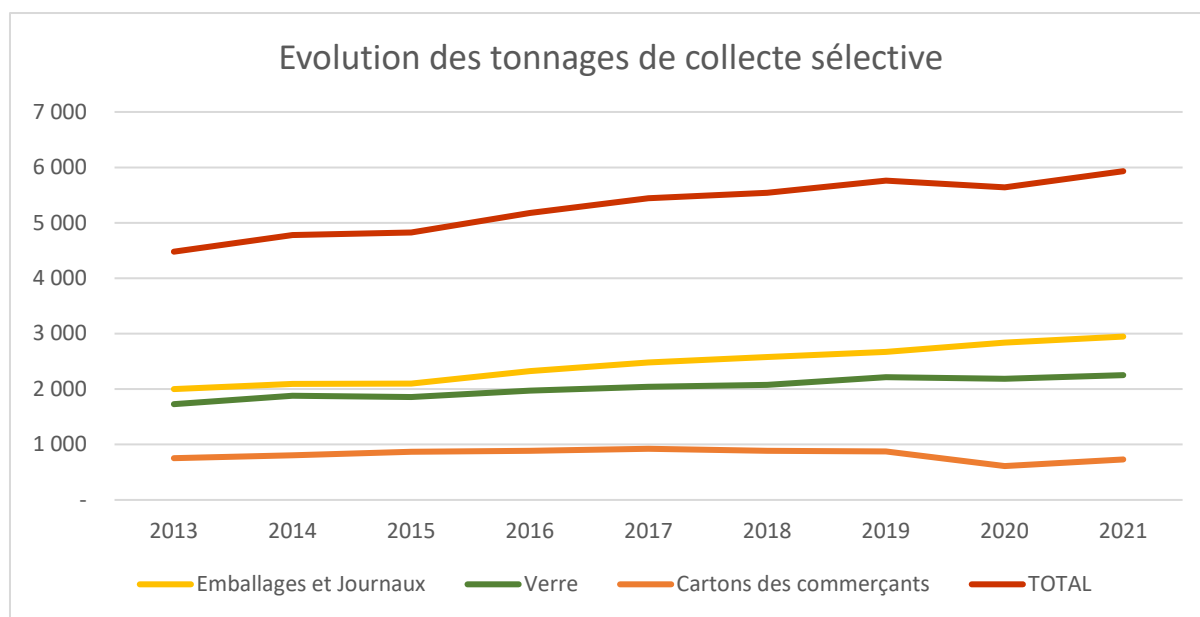
Par ailleurs, afin d'optimiser les rotations des caissons des déchèteries, 3 compacteurs mobiles et 1 tractopelle sont en service et propriété de la CARF.

## Chapitre 7 : Bilan et perspectives

### VII.1. 2021, poursuite du déploiement de l'extension des consignes de tri et relance du tri du verre

En 2016, la CARF a déployé les projets retenus par Eco-Emballages pour le lancement de l'extension des consignes de tri et l'amélioration des performances de tri du verre.

Comme l'illustre le graphe ci-dessous, depuis 2016, les tonnages de collecte sélective sont en constante augmentation (+ 5,2% entre 2020 et 2021 et +14,5% entre 2016 et 2021 – la baisse observée en 2020 est liée au contexte sanitaire et aux 2 confinements) :



Ces résultats illustrent l'importance et l'impact des actions de communication à mener tout au long de l'année.

### VII.2. Dispositif lié à l'économie circulaire, les donneries

Le marché d'exploitation des déchèteries communautaires renouvelé le 1<sup>er</sup> octobre 2017 demandait une proposition pour un dispositif lié à l'économie circulaire.

Le dispositif proposé et retenu a été inauguré au mois de juillet 2018 : il s'agit de caissons maritimes habillés et aménagés installés dans chaque déchèterie, à l'exception du site de Beausoleil qui est trop exigu.

Le dispositif a été nommé « **donnerie** ».

Les caissons sont destinés à recevoir des objets encore en état d'utilisation. Ces objets sont mis à disposition d'autres usagers des déchèteries. Les dons et les retraits sont gratuits pour tous les particuliers résidents sur une commune de la CARF et inscrits en donnerie.

En moyenne, environ 120 « transactions », dons ou retraits, sont effectuées mensuellement.



18/07/19 : Inauguration des donneries  
(Monsieur CESARI, Président, Monsieur SPINELLI, Vice-Président,  
Monsieur LUCAS, Président SUEZ)

### **VII.3. Amélioration des performances de valorisation dans les déchèteries**

Le candidat retenu pour le marché d'exploitation des déchèteries communautaires propose, dans son offre, différentes actions pour améliorer les performances de valorisation des déchets réceptionnés.

La principale action est la mise en œuvre d'un « parcours du tri » : les différents flux de déchets sont organisés pour proposer les flux valorisables en priorité et le flux « tout-venant » en dernier lieu,

### **VII.4. 2021-22 : 2<sup>ème</sup> édition du programme communautaire « Objectif Zéro Déchet »**

En 2019, à la demande de la commune de Sospel, la CARF a mené un programme « Objectif Zéro Déchet ».

Dimensionné pour 15 foyers, cette 1<sup>ère</sup> édition a accompagné pendant 6 mois 11 foyers dont la composition hétérogène a permis de toucher différents publics : jeune célibataire, jeune couple, famille avec jeunes enfants, famille avec adolescents, couple retraité, etc.

En 2021, 13 foyers volontaire de la commune de La Turbie ont participé à la 2<sup>ème</sup> édition de ce programme.

Les foyers ont bénéficié de visites et ateliers uniques sur la période octobre 2021 – mars 2022 :

- Atelier « courses zéro déchet »,
- Fabrication de produits ménagers,
- Visite de l'unité de valorisation énergétique de Monaco,
- Visite du centre de tri des emballages de Cannes,
- Visite de la plateforme de compostage de Carros,
- Atelier de cuisine anti-gaspi.

Les foyers accompagnés transmettent mensuellement une estimation des volumes de déchets jetés par flux : il leur a été demandé de conserver tout au long du programme des sacs poubelle de volume identique et de noter la date de chaque sortie de poubelles.

A l'issue du programme, pour l'ensemble du groupe, il a été observé une baisse de 28% des volumes d'OM de 40% des volumes d'emballages jetés.

Pour 2022, pour sa 3<sup>ème</sup> édition, le programme concernera 30 foyers mentonnais.

### **VII.5.2019 : boîtes à livres**

Dans le cadre de ses actions de prévention par le ré-emploi, la CARF a proposé aux communes la mise à disposition gracieuse de meubles dénommés « boîtes à livres ».

Il s'agit de meubles récupérés en déchèterie, remis en état et adaptés pour être utilisés comme bibliothèque. Ils sont traités contre les intempéries.

La CARF a fait le choix de faire appel à une association de réinsertion pour faire réaliser ce mobilier : 15 boîtes à livres leur ont été commandées.

### **VII.6. Adhésion de la CARF aux éco-organismes**

Dans le cadre du principe de Responsabilité Elargie du Producteur (REP), différents éco-organismes sont agréés pour différents types de déchets dont la collecte et le traitement incombent aux collectivités locales.

La Communauté de la Riviera Française s'attache à signer les conventions avec ces éco-organismes afin de bénéficier de différents soutiens techniques et financiers.

Ainsi, la CARF a signé des conventions avec les éco-organismes suivants :

- Citéo pour les emballages ménagers,
- EcoFolio pour les papiers-revues-journaux-magazines,
- EcoSystèmes pour les D3E,
- EcoMobilier pour les déchets d'ameublement,
- Recylum pour les lampes usagées,
- EcoTLC pour les linges et textiles usagés,
- Aliapur pour les pneus usagés,
- DASTRI pour les déchets d'activités de soins pour les patients en autotraitement.

### **VII.7. Mise à disposition de composteurs individuels**

Depuis 2009, des composteurs individuels sont proposés aux particuliers dans le cadre d'une action de réduction des déchets à la source : ils sont proposés au prix aidé de 10€ pièce (modèle 400 litres).

En 2020, 97 composteurs ont été vendus ce qui porte à environ 2 823 le nombre de composteurs vendus depuis octobre 2009.

Compte tenu des demandes et de la participation de la CARF à hauteur de 80% du prix des composteurs, en 2011, a été votée une délibération permettant aux personnes le désirant d'acquérir des composteurs complémentaires à prix coûtant (45€).

Les composteurs sont à retirer dans les déchèteries communautaires. Cette modalité permet également de faire connaître ces équipements dont la fréquentation par les particuliers reste à développer.

### **VII.8. Aide financière à l'achat ou la location de broyeurs à végétaux**

Dans le cadre des actions de prévention des déchets végétaux, le 31 juillet 2020, une délibération a été votée pour accorder une aide financière à la location ou l'achat d'un broyeur à déchets végétaux : une subvention est accordée aux particuliers :

- Une fois par an pour la location d'un broyeur à déchets végétaux : 50% du coût de location plafonnés à 45€,
- Une fois par foyer pour l'achat d'un broyeur à déchets végétaux : 50% du coût d'achat plafonnés à 85€.

Cette mesure a connu un succès immédiat pour l'aide à l'achat des broyeurs : en 2021, 70 demandes d'aides financières ont été reçues et traitées favorablement pour un montant de 5 570€.

### **VII.9. Animations pédagogiques**

A la suite de l'année 2020 très particulière en raison des conditions sanitaires qui ont entraîné des périodes de confinement, en 2021, la sensibilisation systématique des classes de CE<sub>2</sub> et CM<sub>2</sub> des écoles de la Communauté de la Riviera Française a repris auprès des classes des enseignants volontaires (72 classes rencontrées).

L'animation pour les classes de CE<sub>2</sub> est destinée à présenter aux jeunes élèves les modalités de gestion et prévention des déchets ménagers.

L'animation proposée aux classes de CM<sub>2</sub> est proposée depuis 2016, date à laquelle la CARF est passée en extension des consignes de tri ; elle concerne le tri et le recyclage du verre.

D'autre part, les 2 mois d'animations pédagogiques destinées au grand public ont pu être assurés en 2021 mais la programmation des stands liée aux événements nationaux ou européens a été perturbée.

Une journée des acteurs locaux du ré-emploi et de la réparation a tout de même pu être organisée durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, SERD.

Par ailleurs, toutes les demandes de partenariats (municipalités, établissements scolaires, associations, etc.) pour développer des actions en faveur d'une meilleure gestion des déchets sont également systématiquement acceptées.

Les thèmes abordés ne se limitent pas à la gestion des déchets mais sont élargis aux différents sujets relatifs à l'éco-citoyenneté.

Lors de chaque partenariat, un document et une animation personnalisés sont créés.

### **VII.10. Perspectives - Communication grand public**

En 2022, le service Environnement renouvellera sa participation aux événements suivants :

- Semaine du compost : distributions gratuites de compost depuis les déchèteries communautaires
- Semaine Européenne du Développement Durable (30 mai au 5 juin) au travers de, visites du centre de tri et d'animations thématiques (éco-achats, gaspillage alimentaire, ré-emploi, etc.),
- Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (10 jours au mois de novembre) : développement du ré-emploi.
- Événements culturels et sportifs locaux : prêt des bacs à déchets et mise à disposition de visuels personnalisés rappelant les consignes de tri.
- Proposition aux organisateurs d'événements publics d'un guide destiné à les accompagner dans la meilleure gestion et la prévention des déchets issus de leurs événements.

## **ANNEXES**

---

### **A. Jours de collecte des différents flux de déchets par commune**

### **B. Tonnages collectés en 2021**

- B.1. Ordures ménagères résiduelles
- B.2. Emballages ménagers recyclables et journaux-magazines
- B.3. Verre
- B.4. Encombrants ménagers

### **C. Déchèteries et dépôts-relais**

- C.1. Tonnages 2021
- C.2. Fréquentations 2021

### **D. Terminologie et modes de calcul**

## A. Jours de collecte des différents flux de déchets par commune

Lot 1	Fréquence OM hiver/été	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Beausoleil sud Moyenne Corniche	C7 soir	OM	OM	OM	Verre matin CS soir OM	OM	OM	OM
Beausoleil nord Moyenne Corniche	C4 soir	OM		OM	Verre matin CS soir	OM	OM	
Menton : bord de mer avenues Verdun, Boyer, rues Partourneaux et St Michel	C7 matin	OM	OM CS	OM	OM	Verre matin OM	OM	OM
Menton : Careï	C7 matin	OM	OM CS	OM	OM	Verre matin OM	OM	bacs en PR uniquement
Menton : centre ville	C6/C7 soir	OM	OM CS	OM	OM	Verre matin OM	OM	été
Menton : autres secteurs	C4 soir	OM	CS	OM		Verre matin OM	OM	
Roquebrune Cap Martin : bord de mer	C7 matin	OM	OM	OM	OM CS soir	Verre matin OM	OM	OM
Roquebrune Cap Martin Carnolès, St Roman	C6/C7 soir	OM	OM	OM	OM CS soir	Verre matin OM	OM	été
Roquebrune Cap Martin Vieux Village	C4/C6 soir	OM	été	OM	OM CS soir	Verre matin OM	OM	
Roquebrune Cap Martin autres secteurs	C4 soir	OM		OM	CS soir	Verre matin OM	OM	
La Turbie	C4 soir	OM	CS soir	OM		OM	OM	

Lot 2	Fréquence OM hiver/été	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Breil sur Roya : centre ville et périphérie directe	C3/C4	OM		OM		OM	été	
Sospel : centre ville et pont de la Vasta	C4/C6 matin	OM	été	OM	été	OM	OM	

		Fréquence OM imposée hiver/été	A titre indicatif : jours de collecte actuels
Secteur littoral	Castellar	C2 / C3	L/V + Me en été
	Gorbio	C4	L/Me/V/S + J en été
	Sainte Agnès	C3 / C4	L/Me/S + V en été
Secteur Moyen et Haut Pays	Breil : Piene Haute	C1 / C2	L + J ou V en été
	Breil : Col de Brouis, Piene Basse, hameau de Libre, pistes	C2	Ma + J ou V en été
	Castillon	C2 / C3	L/V + Me en été
	Fontan	C3 / C4	L/Me/V + Ma/J/S en été
	Fontan Hameau de Berghe (bacs présentés sur le parking du Cairos)	C2 / C3	Ma/J + S en été
	Moulinet	C1 / C2	Ma + V en été
	Saorge village	C3 / C4	L/Me/V + Ma/J/S en été
	Saorge Cairos	C1	Me
	Sospel : route nationale, chemin du Viers	C4	L/Me/J/S
	Sospel : Roccas, Vasta inférieur et supérieur, Nieya	C3	L/Me/S
	Sospel : Beroulf et Bérins	C2	L/J
	Sospel : routes stratégique, du col de Castillon, du col de Braus	C1	Ma
	Sospel campings	municipal : C1 / C2 St Donat et Ste Madeleine : C2 uniquement l'été	municipal : L + J en été St Donat et Ste Madeleine : L et S uniquement l'été
	Tende Centre, St Dalmas	C3 / C4 (y compris la collecte du marché forain le jeudi vers 13h)	L/Me/V + Ma/J/S en été
	Tende : Vievola, Casterino	C2	Ma/J
	Tende : Granile	C1	Ma + V en été
	La Brigue	C3 / C4	L/Me/V + Ma/J/S en été
	La Brigue : Morignole	C1 / C2	Ma/J



## B. Tonnages collectés en 2021

### B.1. Ordures ménagères résiduelles

OM	Type de collecte	nb hab INSEE 2018	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Evolution 2020/2021	Ratio 2021 (kg/hab/an)
Beausoleil	PAV, PAP et PR	13 713	5 446,01	5 467,33	0,39%	398,70
Castellar	PR	1 125	326,96	330,42	1,05%	293,71
Castillon	PR	388	144,99	166,43	12,88%	428,94
Gorbio	PR	1 560	394,03	410,25	3,95%	262,98
Menton et Roquebrune Cap Martin	PAV, PAP et PR	43 755	18 851,74	19 547,90	3,56%	446,76
Sainte Agnès	PR	1 365	140,95	168,34	16,27%	123,33
Sospel / Moulinet	PR	4 167	1 423,17	1 538,85	7,52%	369,29
La Turbie	PR	3 077	1 807,95	1 833,77	1,41%	595,96
Breil - Fontan - Saorge	PR	3 002	1 074,06	NC	NC	NC
Tende - La Brigue	PR	2 934	979,26	NC	NC	NC
<b>TOTAL</b>		<b>75 086</b>	<b>30 589,12</b>	<b>29 463,29</b>	<b>-3,82%</b>	<b>392,39</b>

### B.2. Emballages ménagers recyclables et journaux-magazines

Emballages ménagers + papiers/journaux + cartons en PAV	Type de collecte	nb hab INSEE 2018	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Evolution 2020/2021	Ratio 2021 (kg/hab/an)
Beausoleil	PAV, PAP et PR	13 713	313,83	338,98	7,42%	24,72
Castellar	PAV	1 125	22,13	18,29	-21,00%	16,26
Castillon	PAV	388	11,19	21,77	48,60%	56,11
Gorbio	PAV	1 560	30,27	29,14	-3,88%	18,68
Menton	PAP, PAV et PR	30 717	1 413,61	1 473,42	4,06%	47,97
Moulinet	PAV	264	6,44	6,93	7,07%	26,25
Roquebrune Cap Martin	PAP, PAV et PR	13 038	586,38	593,62	1,22%	45,53
Sainte Agnès	PAV et PR	1 365	53,84	54,40	1,03%	39,85
Sospel	PAV	3 903	123,70	144,18	14,20%	36,94
La Turbie	PAV et PR	3 077	182,06	161,56	-12,69%	52,51
Breil	PR	2 203	43,96	50,35	12,69%	22,86
Fontan	PR	330	4,07	5,52	26,27%	16,73
Saorge	PR	469	10,05	10,90	7,80%	23,24
Tende	PR	2 228	28,81	26,36	-9,29%	11,83
La Brigue	PR	706	9,85	11,72	15,96%	16,60
<b>TOTAL</b>		<b>75 086</b>	<b>2 840,19</b>	<b>2 947,14</b>	<b>3,63%</b>	<b>39,25</b>

## B.3. Verre

Verre	Type de collecte	nb hab INSEE 2018	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Evolution 2020/2021	Ratio 2021 (kg/hab/an)
Beausoleil	PAP, PR et PAV	13 713	313,10	183,59	-41,36%	13,39
Castellar	PAV	1 125	22,84	20,68	-9,46%	18,38
Castillon	PAV	388	13,73	21,53	56,81%	55,49
Gorbio	PAV	1 560	34,60	38,11	10,14%	24,43
Menton	PAP et PAV	30 717	1 087,31	1 094,80	0,69%	35,64
Moulinet	PAV	264	9,92	8,29	-16,43%	31,40
Roquebrune Cap Martin	PAV	13 038	321,96	496,49	54,21%	38,08
Sainte Agnès	PAV	1 365	47,16	43,70	-7,34%	32,01
Sospel	PAV	3 903	98,73	126,44	28,07%	32,40
La Turbie	PAV	3 077	89,78	87,35	-2,71%	28,39
Breil	PR	2 203	61,43	56,92	-7,34%	25,84
Fontan	PR	330	9,90	9,26	-6,46%	28,06
Saorge	PR	469	15,20	15,19	-0,07%	32,39
Tende	PR	2 228	46,50	32,20	-30,75%	14,45
La Brigue	PR	706	14,68	17,07	16,28%	24,18
<b>TOTAL</b>		<b>75 086</b>	<b>2 187</b>	<b>2 252</b>	<b>2,96%</b>	<b>29,99</b>

## B.4. Encombrants ménagers

encombrants sur rendez-vous et dépôts sauvages collectés par la CARF	Type de collecte	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Evolution 2020/2021
Beausoleil	RV	386,19	450,23	14,22%
Castellar	RV	34,31	16,98	-102,06%
Castillon	RV	19,69	21,61	8,88%
Gorbio	RV	29,73	29,33	-1,36%
Menton	RV	559,12	587,56	4,84%
Roquebrune Cap Martin	RV	252,47	166,70	-51,45%
Sainte Agnès	RV	35,65	34,46	-3,45%
Sospel	RV	1,56	NC	NC
La Turbie	RV	85,86	64,82	-32,46%
Breil - Fontan - Saorge	PR	NC	NC	NC
Tende - La Brigue	PR	7,18	15,43	NC
* : collecte en régie municipale	<b>TOTAL</b>	<b>1 404,58</b>	<b>1 371,69</b>	<b>-2,40%</b>

## C. Quai de transit, déchèteries et dépôts-relais

## C.1. Tonnages 2021

issus quai, déchèteries et dépôts-relais	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Evolution 2020/2021
Gravats	11 539,67	13 844,24	16,65%
Végétaux	2 998,47	3 196,38	6,19%
Bois	2 410,33	2 596,09	7,16%
Encombrants	5 625,22	6 392,13	12,00%
Ferrailles	1 353,81	1 396,26	3,04%
Déchets toxiques	60,93	57,35	-6,24%
D3E (éco-organisme)	689,00	756,00	8,86%
Mobilier (éco-organisme)	1 257,00	777,00	-61,78%
Déchets toxiques des ménages (éco-organisme)	19,00	19,00	0,00%
Divers (piles, batteries, huiles noires, extincteurs)	14,00	15,00	6,67%
<b>TOTAL</b>	<b>23 988,43</b>	<b>27 482,45</b>	<b>12,71%</b>

NB : le tonnage des encombrants réceptionnés inclut les tonnages des encombrants collectés en porte à porte.

C.2. Fréquentations déchèteries 2021

fréquentations	2020	2021	Evolution 2020/2021
<b>Beausoleil</b>	4 848	5 038	3,77%
<b>Menton</b>	25 165	29 205	13,83%
<b>Roquebrune Cap Martin</b>	17 463	18 688	6,56%
<b>Sospel</b>	8 920	11 129	19,85%
<b>La Turbie</b>	10 712	14 008	23,53%
<b>Breil sur Roya</b>	2 987	2 464	-21,23%
<b>Tende</b>	1 609	1 207	-33,31%
<b>TOTAL</b>	<b>71 704</b>	<b>81 739</b>	<b>12,28%</b>

## D. Terminologie

**Boîte à livres** : meuble mis à disposition du grand public dans le cadre d'un dispositif de prévention de déchets par le ré-emploi.

**Collecte** : ensemble des opérations consistant à enlever les déchets pour les acheminer vers un lieu de tri, de transfert, de valorisation ou de traitement.

**Collecte en porte à porte** : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

**Collecte en point de regroupement** : mode d'organisation de la collecte dans lequel un ou plusieurs bacs de collecte sans identification desservent plusieurs foyers.

**Collecte par apport volontaire ou par points de collecte de proximité**: mode d'organisation de la collecte des ordures ménagères ou des matériaux recyclables dans lequel une colonne ou un conteneur enterré (appelé « point d'apport volontaire ») est mis à la disposition du public, sans identification.

**Collecte sélective** : collecte de certains flux de déchets (recyclables secs et fermentescibles) que les ménages n'ont pas mélangé aux ordures ménagères, en vue d'un recyclage ou d'une valorisation biologique.

**Compost** : matières fertilisantes composées principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol. Les composts fabriqués à partir de déchets sont définis par la norme AFNOR NFU 44051.

**Compostage** : processus de transformation des déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène par le biais de micro-organismes. Il peut être réalisé en tas ou en composteur. Le produit obtenu (compost) est un amendement très utile pour le jardinage

**Compostage à domicile** : compostage par les particuliers de leurs propres déchets organiques (déchets verts, déchets de cuisine, de potager, etc...). Le compostage à domicile peut être réalisé soit en tas, soit dans des bacs spécifiques appelés composteurs.

**Compostage partagé** : compostage des déchets organiques sur des sites collectifs : en pied d'immeuble ou dans des espaces publics dédiés et aménagés spécifiquement.

**Composteur** : Cuve / contenant sans fond dans laquelle/lequel l'on met les débris végétaux et déchets organiques à composter

**Centre de tri-compostage des OM** : unité de tri et de compostage des OM, associant la valorisation matière et la valorisation organique (sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051).

**Centre de Valorisation Énergétique (CVE) des OM** : usine d'incinération des OM avec valorisation de l'énergie.

**Centre de Valorisation Organique (CVO)**: unité de traitement biologique des ordures ménagères et autres déchets organiques (déchets verts, fraction fermentescible des OM, ...) par compostage ou méthanisation. Le CVO valorise la matière organique sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051.

**Déchet** : selon la loi du 15/07/1975 : « Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon ».

**DD : Déchets Dangereux** : regroupent les déchets dangereux des entreprises en grandes quantités, les déchets toxiques en quantités dispersées des entreprises (DTQD), les déchets dangereux des ménages (DDM) et les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

**DDM : Déchets Dangereux des Ménages (appelés antérieurement DMS)** : déchets des ménages qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des encombrants, sans créer de risques pour les

personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement, (exemple : les insecticides, produits de jardinage, piles, huiles de moteur usagées, acides...). Certaines catégories peuvent être refusées par les collectivités, comme les déchets explosifs, qui doivent être traités dans des installations spécifiques.

**DTQD : Déchets Toxiques en Quantités Dispersées** : déchets dangereux **des activités** (entreprises et administrations) produits en petites quantités. Ils ont la même composition que les DDM.

NB : Le rapport annuel doit indiquer le détail des déchets dangereux, au moins pour les huiles usagées, les batteries, les piles et autres DDM.

**Déchets d'emballages** : emballages, matériaux d'emballages dont le détenteur, qui sépare l'emballage du produit qu'il contenait, se défait, à l'exclusion des résidus de production d'emballages. EMR = Emballages Ménagers Recyclables.

**Déchets encombrants des ménages (ou encombrants)** : déchets **occasionnels** de l'activité domestique des ménages, valorisables ou non, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures et sont réceptionnés en déchèterie ou collectés au porte à porte.

### **DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques**

Ils comprennent :

- le Gros Electroménager appelé GEM (froid et hors froid),
- les petits appareils ménagers (PAM)
- le matériel de télévision, Hi-fi, les instruments de musique électrifiés,...
- les équipements informatiques et de télécommunication,
- le matériel d'éclairage,
- les instruments de contrôle et de surveillance.

**Déchets fermentescibles** : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traités par compostage ou méthanisation.

**Déchets ménagers et assimilés** : déchets communs non dangereux (par opposition aux déchets dangereux) des ménages ou provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions. Dans la mesure du possible, séparer les déchets des ménages des autres déchets (entreprises...).

**Déchets municipaux** : ensemble des déchets dont l'élimination (au sens donné par les textes législatifs) relève de la compétence des communes. Parmi les déchets municipaux, on distingue les catégories suivantes : les ordures ménagères, les déchets encombrants des ménages (incluant les déchets verts et les inertes), les déchets dangereux des ménages, les déchets de nettoyage, les déchets de l'assainissement collectif et les déchets verts des collectivités. Pour chaque catégorie de déchet, le rapport annuel précisera les limites des prestations réalisées par l'EPCI et les communes adhérentes.

**DND : Déchets Non Dangereux (ou banals)** : est non dangereux (ou banal) un déchet qui n'appartient à aucune des catégories suivantes :

- déchets dangereux,
- déchet inerte,
- déchet radioactif.

**DNM (appelés aussi DIB) : Déchets Non Ménagers** produits par les entreprises, les services communaux et les administrations.

**Déchets recyclables secs** : dénommés ainsi par opposition aux déchets putrescibles, ils intègrent les déchets d'emballages ménagers recyclables (ou EMR) et les journaux-magazines, matériaux qui sont très souvent collectés dans le cadre du dispositif de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers.

**Déchets organiques** : Autre appellation des déchets fermentescibles. Ce sont les résidus d'origine végétale ou animale qui peuvent être dégradés par les micro-organismes pour lesquels ils représentent une source d'alimentation. Ils incluent

: les végétaux, les déchets putrescibles de la cuisine et ceux collectés auprès des cantines et restaurants d'entreprises, les papiers et cartons souillés sous certaines conditions.

Ces déchets sont utilisés pour la fabrication du compost.

**Déchet ultime (au sens de la loi)** : « est ultime un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ».

Telle qu'elle est présentée dans le Code de l'Environnement, la définition du déchet ultime se veut avant tout évolutive. Elle est adaptable dans le temps, puisqu'elle varie en fonction de l'avancée des progrès techniques réalisés en matière de traitement des déchets. Elle est aussi adaptable dans l'espace, et s'interprète différemment selon le contexte et la spécificité territoriale.

**Déchets verts ou déchets végétaux** : résidus végétaux de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics et privés (parcs et jardins, terrains de sports, etc. des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics, des sociétés privées et des particuliers).

**Déchèterie** : espace aménagé, gardienné et clôturé.

Les déchèteries simplifiées sont intégrées dans la mesure où elles répondent à la définition ci-dessus.

Les flux des dépôts relais et des caissons mobiles sont inclus dans les tonnages réceptionnés en déchèterie.

*NB : les flux d'encombrants collectés au porte à porte et regroupés en déchèterie ne doivent pas être comptés deux fois.*

**Dépôt sauvage** : abandon de déchets sur un site non autorisé et non approprié. Ces dépôts sont composés de déchets de toutes sortes. Ils se distinguent des décharges brutes, qui sont des installations non autorisées faisant l'objet d'apports réguliers de déchets (encombrants, déchets verts...).

**Donnerie** : site fermé et gardienné sur lequel les usagers peuvent déposer et prendre des objets en bon état de fonctionnement, sans aucune transaction financière. Les donneries ont pour objectif de réduire les quantités de déchets à traiter par le réemploi.

**Elimination** : Dans la loi de 1975, l'élimination regroupe l'ensemble des opérations de collecte, transport, tri, traitement et enfouissement technique des déchets, **soit toute la gestion des déchets**.

**EMR** : Emballages Ménagers Recyclables

**Encombrants** : voir déchets encombrants

**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**Evolution des tonnages de déchets** : présenter l'évolution des tonnages sur les trois dernières années, à périmètre constant. En cas de modification substantielle (nouveaux équipements, périmètre, ...) commentaire à faire.

**Gravats propres (ou inertes)** : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et n'ont aucun effet dommageable sur d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (cf. arrêté du 15 mars 2006).

Seuls les gravats propres utilisés en couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager sont considérés comme valorisables.

**Gravats sales** : gravats contenant des déchets indésirables non inertes, stockés en ISDND (non valorisables).

**Habitat vertical (taux d')** : nombre de logements affectés à l'habitation principale et compris dans des immeubles de 10 logements et plus, sur le nombre total de logements du territoire (définition Eco-Emballages).

**JRM** : Journaux revues magazines

**ISD : Installation de Stockage des Déchets** : lieu de stockage permanent des déchets, appelé auparavant CET ou Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU), ou décharge contrôlée. On distingue :

- l'ISDD, recevant des déchets dangereux,
- l'ISDND, recevant les déchets ménagers et assimilés non dangereux (ISD pour déchets non dangereux),
- l'ISDI, recevant les inertes (ou gravats propres).

**Mâchefers** : résidus minéraux résultant de l'incinération des déchets et sortant du four. Ils peuvent être valorisés, essentiellement en infrastructure routière, ou stockés en ISDND. Le poids des mâchefers, déterminé après extraction des métaux, est exprimé en poids brut (ou frais) et en poids sec (matière sèche).

**Méthanisation** : procédé de traitement biologique par voie anaérobie, dans des conditions contrôlées, de déchets exclusivement ou majoritairement composés de matériaux fermentescibles et permettant la production de biogaz et de digestat. L'énergie produite est exprimée en MWh utilisés en autoconsommation, MWh vendus sous forme de chaleur et/ou d'électricité et MWh dissipés.

**Ordures Ménagères (OM)** : déchets « de tous les jours » issus de l'activité domestique des ménages. Elles comprennent les ordures ménagères résiduelles (ci-dessous) et les collectes sélectives (verre, journaux magazines, emballages, matières fermentescibles, ...), mais ne comprennent pas les encombrants.

**Ordures Ménagères au sens usuel ou Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) appelées aussi OM grises** : les ordures ménagères « en mélange » sont ainsi dénommées lorsqu'elles sont diminuées des matériaux recyclables ou des matières fermentescibles pris en compte par les collectes sélectives. Elles sont constituées de déchets en mélange et traitées en UIOM, CVE, CVO, centre de tri-compostage ou en ISDND.

**Pré-collecte** : ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte (bac, sac, point de regroupement, point d'apport volontaire...).